

académie Montpellier

direction des services départementaux de l'éducation nationale Lozère éducation nationale Mende, le 13 JUIN 2017

L'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

Division des Ressources Humaines et des Emplois du 1er degré

> Chef de division Claudie David

Affaire suivie par Pascale Pradeilles

> Téléphone 04 66 49 51 13

> Télécopie 04 66 49 15 81

Courriel pascale.pradeilles @ac-montpellier.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère

> Rue de Chanteronne BP22 48000 Mende

Objet: Phase d'ajustement mouvement 2017

Conformément à la circulaire du 15 mars 2017 relative au mouvement départemental des personnels enseignants du 1er degré, je vous prie de trouver ci-dessous les modalités de nomination sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

Personnels concernés :

Tous les personnels sans poste en position d'activité au 01 septembre 2017 sont dans l'obligation de formuler des vœux d'affectation.

Les règles d'attribution des postes sont les mêmes que celles de la phase principale. Les postes sont obtenus à titre provisoire pour l'année scolaire 2017-2018.

Lors de cette deuxième phase, il est rappelé aux personnels ayant sollicité un temps partiel qu'ils ne peuvent se positionner que sur des supports correspondant à la quotité demandée antérieurement.

Les personnels restés sans affectation seront affectés ensuite par l'administration selon les modalités de la 3^{ème} phase.

Modalités de participation :

Le fichier excel joint est celui qui doit être renseigné et renvoyé.

- ✓ Préciser : nom, prénom, date de naissance et adresse.
- ✓ Indiquer dans la colonne « n° de postes » votre choix par ordre de préférence. Il est fortement conseillé de faire un maximum de vœux.
- ✓ Renvoyer le fichier à :

ce-ia48drh@ac-montpellier.fr

au plus tard le dimanche 18 juin 2017 à 18h00 délai de rigueur

Calendrier:

Mardi 13 juin 2017 : mise en ligne sur le site de la DSDEN 48 de la liste des postes. Dimanche 18 juin 2017 : retour de la liste des vœux par les enseignants sur la boite mail DRHF

A compter du mardi 27 juin 2017 : communication des résultats via l'adresse professionnelle des enseignants.

3ème phase: Affectation d'office

Les postes restés disponibles à l'issue de cette phase d'ajustement seront attribués à concurrence de leur nombre aux personnels présentant les barèmes les plus faibles.

De même, les postes qui se révèleraient vacants durant l'été seront affectés aux personnels restés sans poste à la rentrée scolaire de la même manière.

Il sera également procédé aux affectations d'office des personnels en surnombre.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'inspecteur d'académie- directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère

Pascal Clément